

# Dossier de Présentation

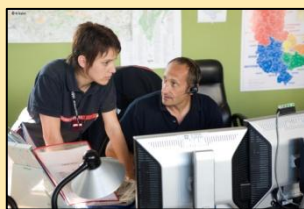


## Les infirmiers de sapeurs-pompiers & le Secours à Personne.

---



Une valeur ajoutée technique et relationnelle dans la réponse SAP des SDIS.



Un conseiller technique quotidien sur le terrain comme dans les CTA-CODIS.



Une complémentarité réelle avec les SMUR bien loin des querelles dogmatiques.

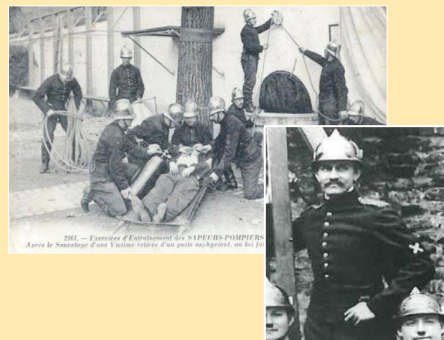
# Des infirmiers parmi les sapeurs-pompiers de votre territoire.



## Une présentation rapide en 4 points :

1

**Un bref historique :** Les infirmiers ont toujours fait partie des métiers composant les corps de sapeurs-pompiers volontaires. Pourtant, ils ont seulement été intégrés officiellement à qualité en 1996 dans le cadre de la loi de départementalisation des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) au sein des services de santé et de secours médicaux (SSSM).



2

**Des missions de service public variées :** Les Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ISP) exercent leur art dans les différentes missions dévolues aux SSSM à savoir :

- La santé au travail des agents des SDIS (aptitude, prévention, hygiène et sécurité),
- Les secours d'urgence aux sapeurs-pompiers et leur soutien santé en interventions,
- Les secours et soins d'urgence auprès de la population,
- La formation des sapeurs-pompiers secouristes dans le domaine du secours à personne,
- La logistique médico-secouriste et la pharmacie à destination des sapeurs-pompiers.

3

**Les infirmiers de sapeurs-pompiers en quelques chiffres (source DGSCGC 2013) :**

- 6 111 infirmiers de sapeurs pompiers dont 243 professionnels (IDE et cadres de santé)
  - ✓ 17% de libéraux, 70% d'hospitaliers et 12% d'autres origines professionnelles
  - ✓ 64% de femmes
- 195 000 interventions réalisées dont 125 000 sans médecin (soit 6% des interventions des sapeurs-pompiers pour secours à personne)
- 40 000 protocoles infirmiers de soins d'urgence appliqués (dont 2 886 arrêts cardiaque et 12 500 prises en charge de la douleur).
- 200 000 visites médicales des sapeurs-pompiers réalisées en collaboration avec un médecin ou en entretiens infirmiers ciblés.



L'ISP ; la valeur ajoutée technique et relationnelle d'un professionnel de santé dans la réponse des SDIS dans le SAP.

4

**Des atouts pour la population et les décideurs publics :**

- Un exemple de solidarité nationale par une réponse de proximité au cœur d'un territoire, par des infirmiers issus de celui-ci comme les autres sapeurs-pompiers volontaires.
- Des compétences professionnelles efficaces et polyvalentes dans un contexte de désertification médicale croissante et de diminution des dépenses publiques.
- Des coûts de fonctionnement 2 à 5 fois inférieurs à ceux d'une équipe médicale de type SMUR pour des interventions ne justifiant un médecin que dans un tiers des cas. Les ISP constituent donc un maillon paramédical complémentaire au maillon médical tout en étant facteurs d'économies globales pour la société.



Une complémentarité réelle avec les SMUR bien loin des querelles dogmatiques.



## Nous formulons 5 demandes d'appui de la part des élus et décideurs politiques pour les infirmiers de sapeurs-pompiers.

- 1 Soutenir politiquement**, au parlement ou dans les territoires, les démarches de coopération entre professionnels de santé et le développement des prérogatives de la profession infirmière (500 000 professionnels). Les infirmiers doivent être regardés par les élus comme une ressource rationnelle et efficiente pour la population des territoires, y compris au sein des sapeurs-pompiers.
- 2 Opérer un regard bienveillant** sur les projets territoriaux (communaux, intercommunaux, cantonaux, départementaux ou régionaux selon les mandatures) des services d'incendie et de secours en matière de couverture des risques et notamment en matière de secours et soins d'urgence par les Services de Santé et de Secours Médicaux.
- 3 Exiger des SDIS une réponse paramédicale**, notamment en zone rurale, en soutien de la réponse secouriste de proximité, en appui de la réponse médicale locale et en attente de la réponse médicale hospitalière (SMUR...). Le dogme du tout médical n'est plus la solution, même en médecine d'urgence, comme l'ont déjà adopté la plupart des pays développés.
- 4 Ne pas céder à la tentation** de la délégation de service public du secours vers des sociétés privées d'ambulanciers ou du transfert de charges vers l'assurance maladie. Le pouvoir de police administrative dans le cadre duquel interviennent les sapeurs-pompiers doit rester dans le périmètre des maires et préfets et non pas celui des ARS. La réduction à court terme des dépenses des collectivités territoriales en matière de SAP ne doit pas cacher le risque de détricotage des derniers services publics de proximité que constituent les sapeurs-pompiers.
- 5 Ne pas s'arrêter à l'image** de bons samaritains et de polyvalences des sapeurs-pompiers de leur territoire. Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, vétérinaires, et psychologues) composent aussi leurs rangs et réalisent depuis des décennies des missions au bénéfice des territoires que la communication des SDIS ou la presse ne mettent pas assez en avant.

N'hésitez pas à regarder la vidéo de présentation « des ISP en rangers » jointe ou sur notre site internet [www.infirmiersapeurpompiers.com](http://www.infirmiersapeurpompiers.com)



Un maillon intermédiaire entre le monde hospitalier et celui du secours.



Un conseiller technique des autorités sur le terrain comme au sein des CTA CODIS.



Des compétences en situation d'exception (secours hélicoptérés, milieux périlleux...).



Rejoignez-nous sur



<http://www.infirmiersapeurpompiers.com>

**ANISP -102 rue de Sèvres - 75015 PARIS**  
**E-mail : [anisp@infirmiersapeurpompiers.com](mailto:anisp@infirmiersapeurpompiers.com)**